

Les femmes et les élections fédérales de 2003: embûches sur la voie vers l'égalité politique

Avec un supplément sur les femmes et les élections dans les parlements et gouvernements cantonaux de 2000/2003

par WERNER SEITZ

Lors des élections fédérales de 2003, la part des femmes s'est légèrement accrue tant au Conseil national qu'au Conseil des Etats. Elle atteint maintenant environ un quart dans les deux Chambres fédérales, ce qui représente le meilleur résultat depuis l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes. Cette proportion devrait cependant être deux fois plus élevée pour atteindre la parité.

A l'occasion de l'élection des membres du Conseil fédéral par la nouvelle Assemblée fédérale, une Conseillère fédérale n'a pas été réélue, chose qui ne s'était pas produite depuis plus de 130 ans. Pour la remplacer, l'Assemblée a porté son choix sur un homme. Ainsi, il n'y a plus qu'une femme dans le gouvernement fédéral, la représentation féminine ayant donc diminué de moitié. Il s'agit là d'un revers qui vient miner les efforts déployés en faveur de l'égalité en Suisse. Il en ressort que cette égalité ne se met pas en place toute seule et qu'il faut lutter en permanence pour y parvenir.

Les femmes et les élections au Conseil national de 2003

Le Conseil national se compose de 200 membres, élus tous les quatre ans. Chaque canton forme une circonscription électorale (article 149 de la nouvelle constitution fédérale). Les sièges sont répartis entre les circonscriptions proportionnellement à leur population, mais chacune dispose d'un siège au moins. Dans les cantons qui ne disposent que d'un siège, les membres du Conseil national sont élus au scrutin majoritaire (UR, OW, NW, GL, AI, AR). Dans les 20 cantons disposant de plus d'un siège, on a recours au scrutin proportionnel.

Elections au Conseil national: à nouveau 35% de candidates pour 65% de candidats

Lors des élections au Conseil national de 2003, 993 femmes et 1843 hommes au total ont brigué un mandat; la proportion des femmes était donc de 35%, soit le même niveau que lors des élections au Conseil national de 1995 et de 1999.

Les femmes en force sur les listes des partis de gauche et des écologistes

Le pourcentage de femmes parmi les candidats variait entre 13% et 57% en 2003. Comme lors des élections précédentes, les femmes étaient beaucoup plus fortement représentées sur les listes du PSS, des verts (PES, AVF) et des petits partis de gauche (avec une proportion de femmes de 43% et de 50%). La part des femmes se situait dans la moyenne suisse parmi les candidats du PRD (35%) et du PEV (39%). Les femmes étaient sous-représentées (entre 13% et 27%) sur les listes du PDC, de l'UDC, du PLS et des petits partis de droite. Voir aussi le graphique 1.

Une majorité de candidats masculins dans tous les cantons à scrutin proportionnel

Dans l'ensemble des cantons, les femmes constituaient entre 11% et 39% des candidats. Leur proportion était supérieure à la moyenne nationale (35%) dans six cantons (FR, ZH, NE, BE, GE, BS) et inférieure à 30% dans sept cantons (SH, JU, SZ, ZG, VS, LU, TI). Voir aussi le graphique 2.

La part des femmes parmi les candidats était un peu plus importante en Suisse alémanique (36%) qu'en Suisse romande (33%). Elle était de 29% au Tessin.

Système majoritaire et système proportionnel

Les élections gouvernementales et parlementaires se font soit au scrutin majoritaire, soit au scrutin proportionnel; ces deux systèmes se distinguent grosso modo comme suit:

Dans le *système majoritaire*, les candidats se présentent à titre individuel, mais ils sont le plus souvent nommés et soutenus par les partis. Sont élus les candidats qui obtiennent le plus de voix. Dans ce système, les petits partis n'ont que peu de chances d'obtenir des sièges. La plupart des élections aux gouvernements cantonaux et au Conseil des Etats se déroulent selon le scrutin majoritaire. C'est le cas également des élections au Conseil national dans les cantons ne disposant que d'un siège (UR, OW, NW, GL, AI, AR).

Dans le *système proportionnel*, les sièges sont répartis entre les différentes listes proportionnellement au nombre de voix obtenues. Dans ce système, on commence par répartir les sièges entre les différentes listes (d'après le nombre de voix obtenues par chacune d'elles), puis on attribue ces sièges aux candidats arrivés en tête de chaque liste. La plupart des élections parlementaires (Conseil national et parlements cantonaux) obéissent au système proportionnel.

Abréviations des partis

Partis gouvernementaux

PRD Parti radical-démocratique suisse

PDC Parti démocrate-chrétien suisse

PSS Parti socialiste suisse

UDC Union démocratique du centre

Parti bourgeois non gouvernemental

PLS Parti libéral suisse

Partis du centre

PEV Parti évangélique populaire suisse

PCS Parti chrétien-social

Verts et partis de gauche non gouvernementaux

PST Parti suisse du travail / Parti ouvrier et populaire (POP)

Sol. Solidarités

AVF Alternative socialiste verte et groupements féministes (étiquette commune)

PES Parti écologiste suisse

Partis de droite non gouvernementaux

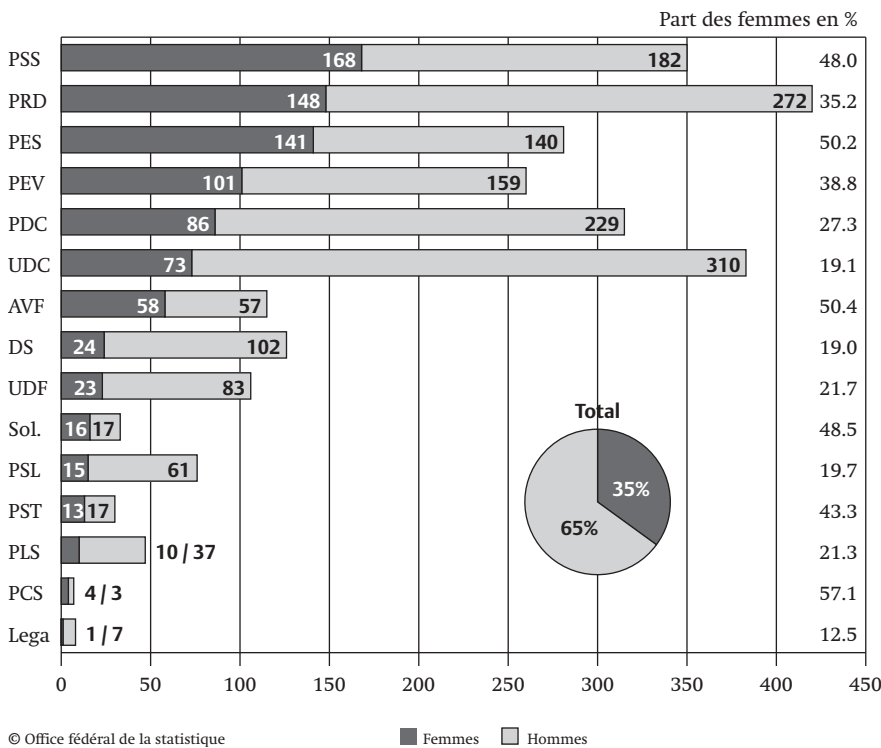
DS Démocrates suisses

UDF Union démocratique fédérale

PSL Parti suisse de la liberté

Lega Lega dei ticinesi

Graphique 1: Elections au Conseil national de 2003: les candidats (femmes et hommes), selon les partis



26% de femmes et 74% d'hommes ont été élus au Conseil national

A l'issue des élections au Conseil national de 2003, la Chambre du peuple se composait de 148 hommes et de 52 femmes (1999: 47 femmes, 153 hommes). La représentation des femmes au Conseil national s'est améliorée de 2.5 points en 2003 par rapport à 1999 et se situe à 26%.

Cependant, le Conseil national ne compte de facto que 50 femmes, soit une de plus seulement que juste avant les élections de 2003. Deux raisons à cela: d'une part, deux représentantes du PRD ont été élues également au Conseil des Etats, où elles ont choisi de siéger, et ont été remplacées par deux hommes au Conseil national; d'autre part, le nombre des femmes au Conseil national est passé de 47 à 49 au cours de la législature 1999-2003, par le jeu des retraits avant terme et des remplacements consécutifs.

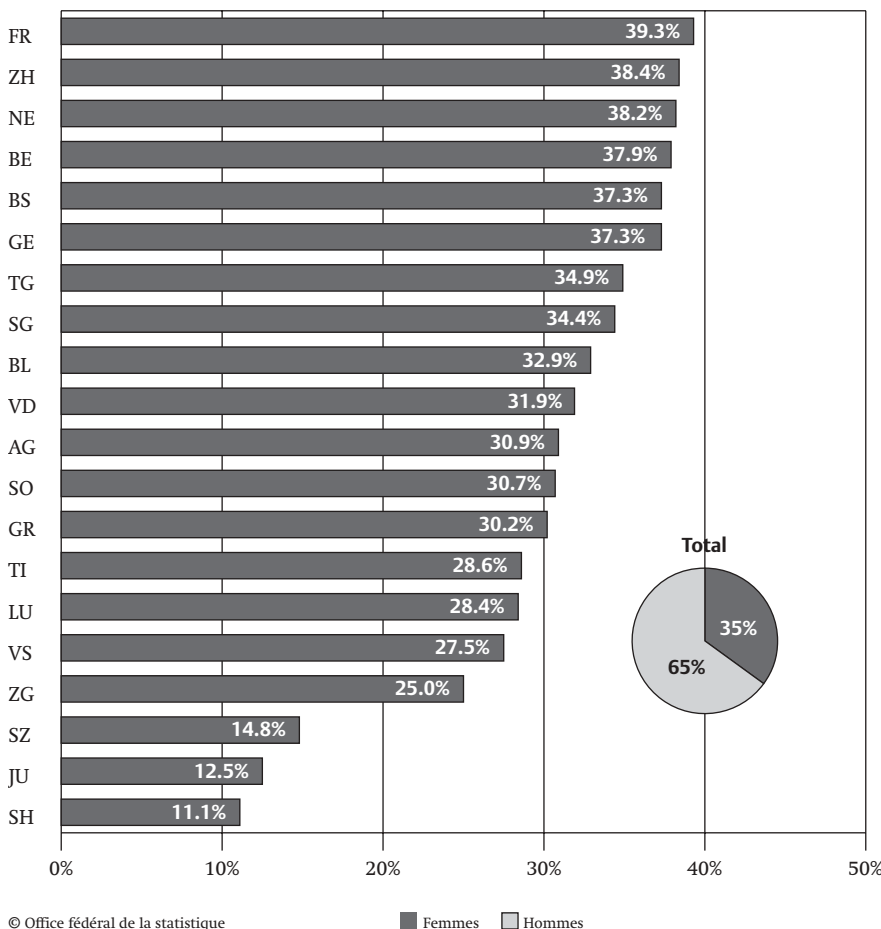
Près des deux tiers des élues au Conseil national sont issues des partis de gauche ou des verts

La plupart des élues (61.5%) appartiennent au PSS, aux petits partis de gauche ou aux verts; 38.5% sont membres des partis bourgeois (PRD, PDC, UDC et PLS). Les différences de représentation selon les partis sont encore plus marquées si l'on considère que les partis bourgeois détiennent la majorité au Conseil national: ils concentrent 61.5% des mandats, contre 34.5% pour les partis de gauche et les verts.

Ces disparités se confirment lorsqu'on considère la représentation féminine dans les différents partis: seuls les verts comptent autant d'élues que d'élus (7 femmes, 7 hommes). Le PSS dispose du plus grand nombre d'élues: 24 femmes, 28 hommes (part des femmes: 46%); la députation des petits partis de gauche (PST/Sol.) au Conseil national est formée d'une femme et de deux hommes. Voir aussi le graphique 3.

Au PDC, les femmes ont décroché neuf mandats (+1 par rapport à 1999), alors que les hommes en ont perdu un grand nombre (-8 par rapport à 1999); de la sorte, la part des femmes dans la délégation du PDC est passée de 23% en 1999 à 32% en 2003. Au PRD en revanche, le pourcentage des femmes est passé sous la barre

Graphique 2: Elections au Conseil national de 2003: part des femmes parmi les candidats, selon les cantons



des 20%; si l'on tient compte en outre des deux représentantes de ce parti qui sont passées au Conseil des Etats, la députation féminine du PRD n'atteint plus que 14%. La proportion des femmes s'est encore réduite à l'UDC, le parti sorti vainqueur des dernières élections au Conseil national et arrivant maintenant en tête dans cet organe quant au nombre de mandats. Les trois femmes élues de ce parti ne représentent qu'une part de 5.5% dans une délégation forte de 55 personnes, soit la plus faible proportion des femmes élues de ce parti depuis 1987. Aucune femme n'a encore été élue au Conseil national dans les petits partis de droite (DS, UDF, Lega), ni dans le PEV et le PCS. A noter que ces partis comptent très peu d'élus.

En 2003, huit cantons n'ont envoyé que des hommes au Conseil national

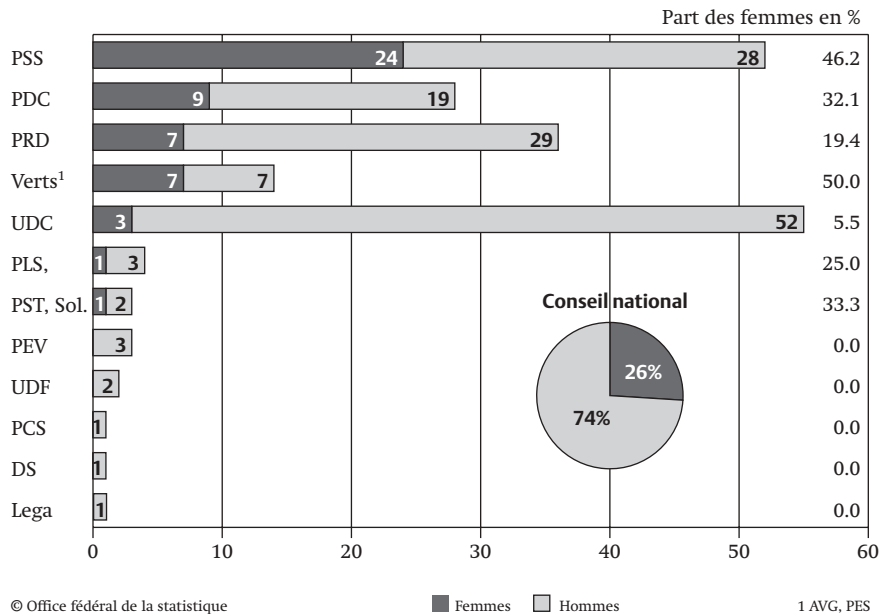
Des femmes ont été élues dans 16 cantons à scrutin proportionnel: la représentation féminine à cet égard varie entre 10% (LU) et 35% (ZH). Des femmes ont été élues pour la première fois dans des cantons à scrutin majoritaire (UR, AR). Voir aussi le graphique 4.

La part des femmes élues dépasse 30% dans les cantons de Zurich, Saint-Gall, Argovie et Berne. Elle est supérieure à la moyenne nationale (26%) dans les cantons de Soleure, Bâle-Campagne, Vaud et Genève, et elle atteint 20% ou moins dans les cantons de Bâle-Ville, Grisons, Neuchâtel, Thurgovie, Fribourg et Lucerne. Huit cantons sont représentés au Conseil national exclusivement par des hommes: il s'agit de quatre cantons à scrutin majoritaire (OW, NW, GL, AI) et de quatre cantons à scrutin proportionnel (ZG, SH, VS, JU). Parmi ces cantons, cinq n'ont encore jamais élu une femme au Conseil national (ZG, OW, NW, GL, AI).

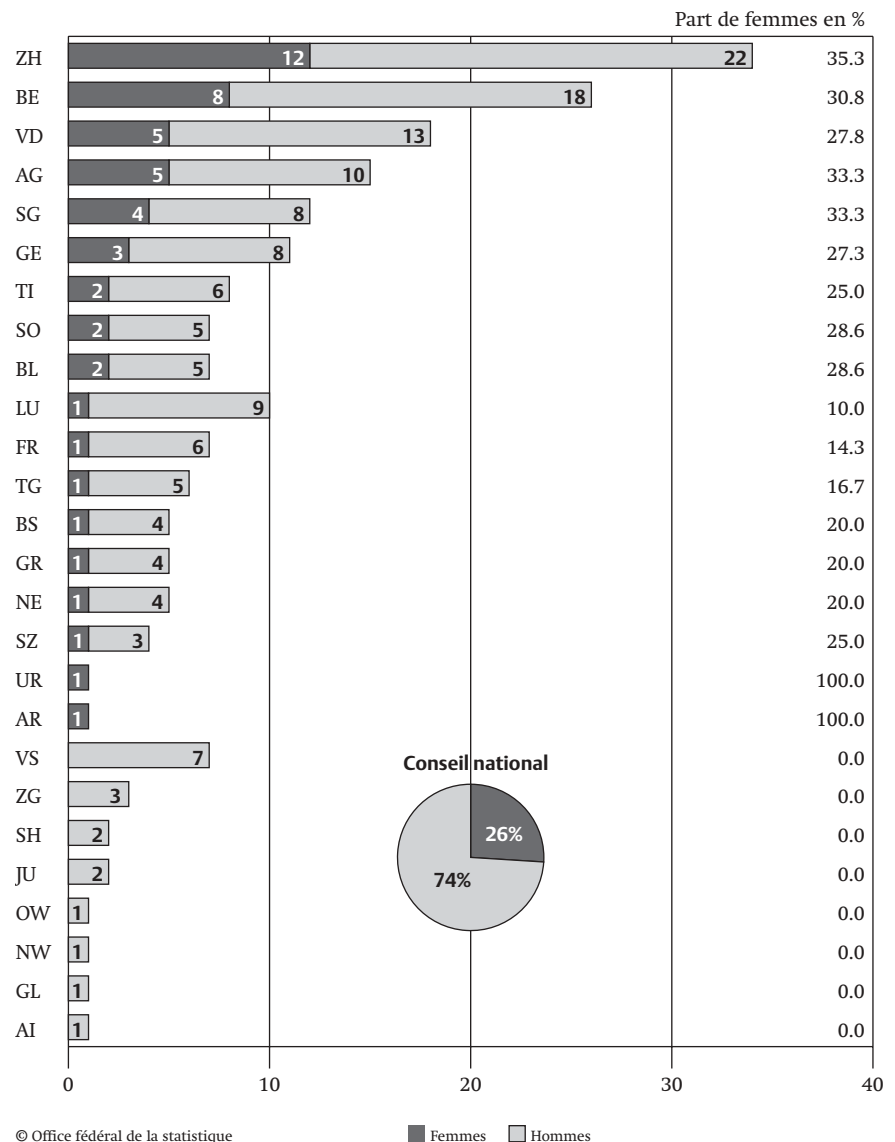
En 2003, la part des femmes a légèrement progressé dans toutes les régions linguistiques

Par rapport à 1999, trois femmes de plus ont été élues en Suisse alémanique, une de plus en Suisse romande et une de plus au Tessin. Les femmes sont le mieux représentées en Suisse alémanique, avec 28%. La part correspondante atteint 20% en Suisse romande et 25% au Tessin.

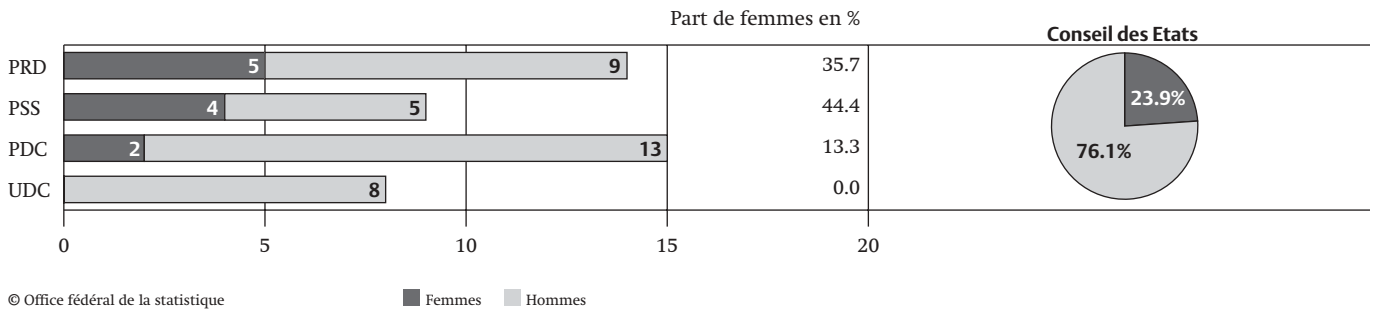
Graphique 3: Elections au Conseil national de 2003: les élus (femmes et hommes), selon les partis



Graphique 4: Elections au Conseil national de 2003: les élus (femmes et hommes), selon les cantons



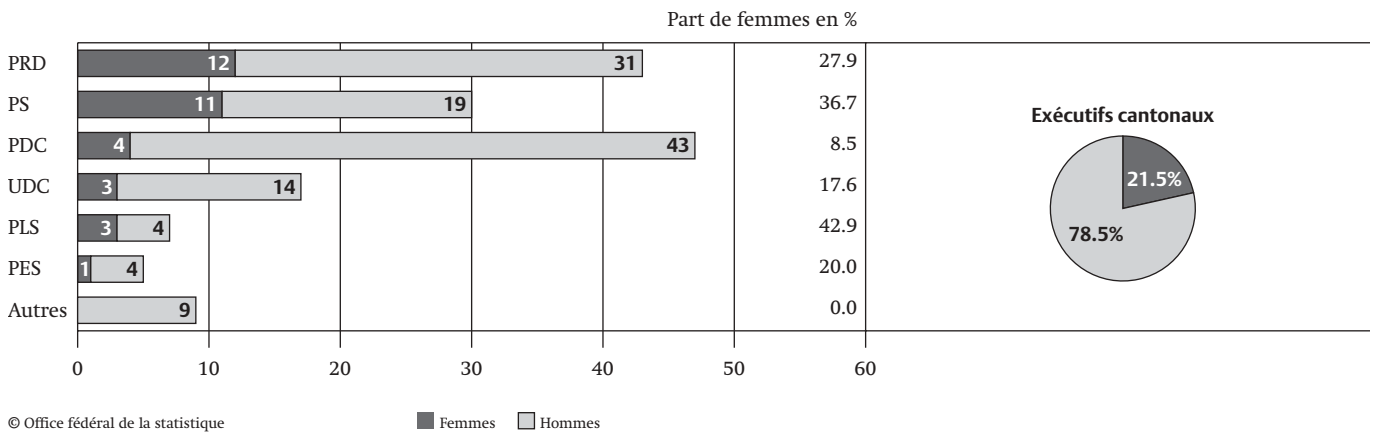
Graphique 5: Elections au Conseil des Etats de 2002/2003: les élus (femmes et hommes) selon les partis



© Office fédéral de la statistique

■ Femmes ■ Hommes

Graphique 6: Elections aux exécutifs cantonaux (état: fin 2003): les élus (femmes et hommes) selon les partis



© Office fédéral de la statistique

■ Femmes ■ Hommes

Les femmes et les élections au Conseil des Etats de 2002/2003

Le Conseil des Etats se compose de 46 membres. Chaque canton a droit à deux sièges, chaque demi-canton (OW, NW, BS, BL, AI et AR) à un siège. L'élection des membres du Conseil des Etats est réglée par le droit cantonal. Le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures élit ainsi son représentant à la Chambre des cantons lors de la Landsgemeinde. Dans les autres cantons, à l'exception de celui du Jura, les citoyens les élisent au scrutin majoritaire en se rendant aux urnes. Par ailleurs, ces élections se déroulent à des moments différents selon les cantons.

Le Conseil des Etats compte 24% de femmes et 76% d'hommes

Les femmes sont un peu moins bien représentées au Conseil des Etats qu'au Conseil national: onze femmes ont été élues en 2002/2003 (24%), soit deux de plus qu'en 1999.

Sept conseillères aux Etats sur onze appartiennent à un parti bourgeois

La représentation féminine du Conseil des Etats selon les partis diffère de celle du Conseil national: au Conseil des Etats, sept des onze femmes élues appartiennent à un parti bourgeois (5 PRD, 2 PDC), quatre sont membres du PSS. Les femmes sont les mieux représentées dans le PSS et le PRD. Le PSS compte 44% de femmes (4 femmes, 5 hommes), le PRD 36% (5 femmes, 9 hommes). Des treize représentants du PDC, deux sont des femmes (13%). Enfin, on ne trouve aucune femme parmi les huit représentants de l'UDC. Voir aussi le graphique 5.

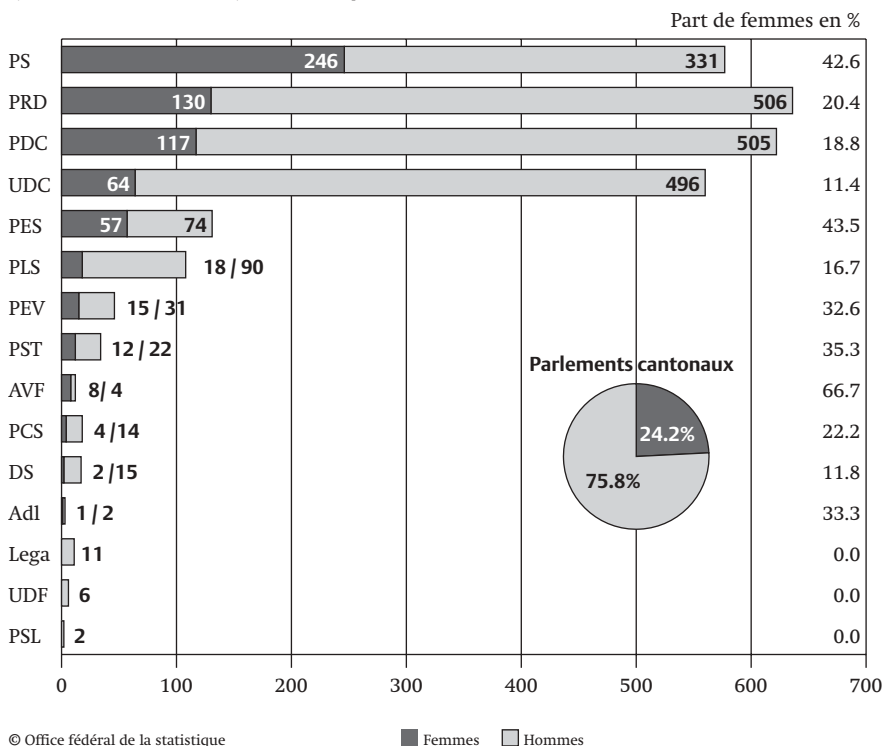
16 des 26 cantons et demi-cantons n'ont pas de représentante au Conseil des Etats

Dix cantons comptent des représentantes dans la Chambre des cantons, sept d'entre eux sont représentés par un homme et une femme (ZH, BE, LU, SG, VD, NE, JU). Le seul canton à avoir élu deux femmes est Genève et les demi-cantons de Nidwald et de Bâle-Ville sont représentés par une femme. 16 cantons et demi-cantons n'ont élu que des hommes.

Les élections au Conseil fédéral du 10 décembre 2003

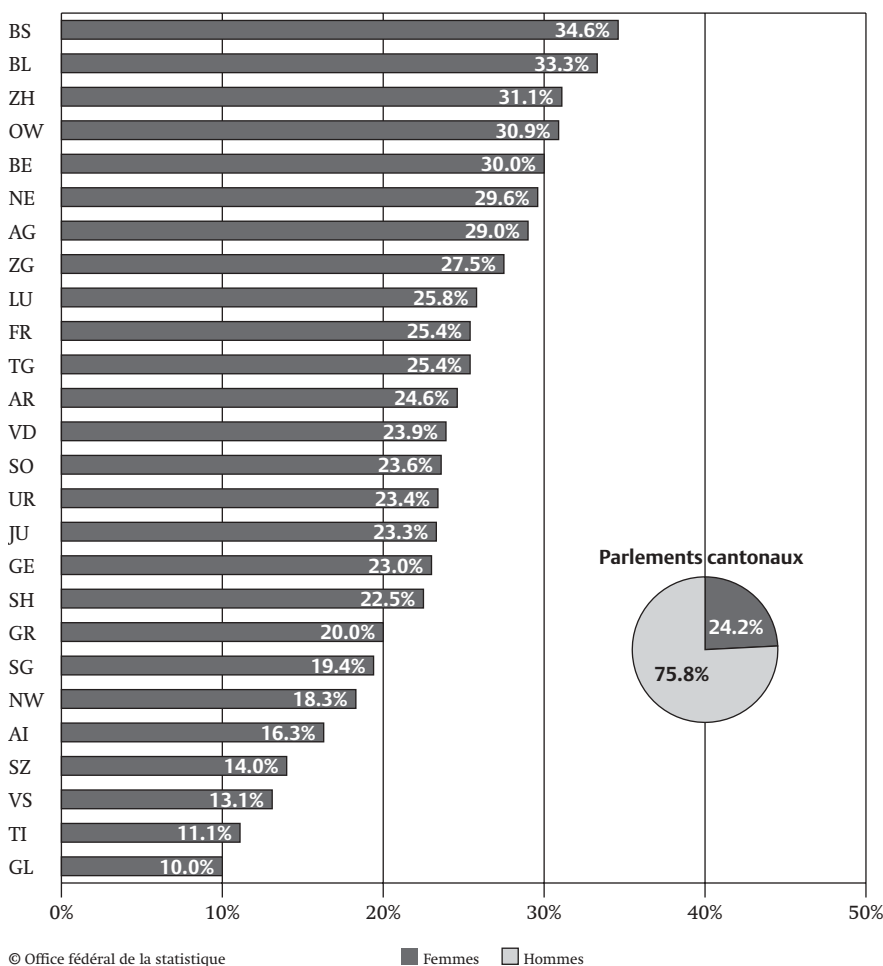
Les sept membres du Conseil fédéral – le gouvernement suisse – sont élus pour quatre ans par l'Assemblée fédérale (réunion du Conseil national et du Conseil des Etats), après le renouvellement intégral du Conseil national. On procède à une élection séparée pour chaque siège, selon le système majoritaire. En vertu d'une disposition constitutionnelle, les diverses régions et les communautés linguistiques doivent être proportionnellement représentées. Quant à la composition politique du Conseil fédéral, elle est restée inchangée pendant plus de 40 ans en vertu d'une règle non écrite dite de la «formule magique» (2 PRD, 2 PDC, 2 PSS et 1 UDC); suite aux élections au Conseil national de 2003, cette formule a été modifiée et le Conseil fédéral compte maintenant 2 PRD, 2 UDC, 2 PSS et 1 PDC. La représentante du PDC, qui sollicitait un nouveau mandat, n'a pas été réélue, cédant sa place à un représentant de l'UDC. Ainsi, depuis janvier, le Conseil fédéral ne comprend plus qu'une femme (PSS).

Graphique 7: Elections aux parlements cantonaux de 2000/2003: les élus (femmes et hommes), selon les partis



© Office fédéral de la statistique

Graphique 8: Elections aux parlements cantonaux de 2000/2003: part des femmes parmi les élus, selon les cantons



© Office fédéral de la statistique

Supplément: les femmes et les élections cantonales de 2000/2003

Les **gouvernements** des 26 cantons et demi-cantons se composent de cinq à sept membres élus directement par les citoyens. A l'exception d'Appenzell Rhodes-Intérieures, qui utilise encore le système de la Landsgemeinde, les élections se font au scrutin secret et majoritaire. Les cantons de Zoug et du Tessin élisent tous deux leurs Conseillers d'Etat selon le système proportionnel. La durée de fonction est de quatre ans, sauf dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures (élections annuelles) et de Fribourg (5 ans).

Pendant longtemps, les femmes n'étaient pas ou étaient peu représentées dans les gouvernements cantonaux. La première femme élue dans un exécutif cantonal l'a été en 1983 à Zurich; en 1991, on comptait cinq femmes au sein de gouvernements cantonaux (3%). Par la suite, leur nombre a nettement progressé: la représentation féminine atteignait 11% en 1995 et 20% en 1999. A fin 2003, les femmes représentaient 21.5% des membres des gouvernements cantonaux (34 sièges sur 158).

23 des 34 conseillères d'Etat appartiennent au PRD ou au PS

Le PRD et le PS ont les plus fortes députations féminines (respectivement 12 et 11 femmes, soit 28% des sièges du PRD et 37% des sièges du PS). C'est au PLS que la part des femmes est la plus élevée (43%). Le pourcentage de femmes atteint 20% au PES, 18% à l'UDC et 8.5% au PDC, ce dernier parti comptant le plus de mandats dans les exécutifs cantonaux. Voir aussi le graphique 6.

A fin 2003, six gouvernements cantonaux n'ont pas de femme (SZ, SH, AI, AG, TG, VS). Zurich est le premier et le seul canton à compter une majorité de femmes dans son gouvernement (4 femmes pour 3 hommes).

Les **parlements** cantonaux comptent entre 49 (AI) et 200 membres (BE). Les membres sont élus au scrutin proportionnel dans la plupart des cantons, sauf dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures et aux Grisons, où quelques sièges, voire tous les sièges, sont attribués à des assemblées communales ou de district (système majoritaire). Des systèmes mixtes proportionnels et majoritaires existent dans les cantons d'Uri, de Schwytz, de Zoug, de Bâle-Ville, de Schaffhouse et d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Les élections se répartissent en principe sur plusieurs circons-

criptions électorales, sauf au Tessin et dans le canton de Genève, qui ne comptent qu'une seule et unique circonscription.

Quelque 2900 sièges sont à repourvoir dans les parlements cantonaux. Par rapport aux élections de 1996/1999, le pourcentage d'élues s'est maintenu autour de 24%; à la fin de la période 2000/2003, on comptait dans les parlements cantonaux 709 femmes contre 2223 hommes.

Dans les parlements cantonaux, les socialistes et les verts sont représentés à plus de 40% par des femmes

Considérée selon les partis, la répartition des sièges en mains féminines dans les parlements cantonaux correspond dans une large mesure à celle que l'on trouve au Conseil national: le PS et les verts (PES, AVF) comptent plus de 40% de représentantes, contre environ 20% pour le PDC et le PRD. La proportion de femmes est de 11% à l'UDC et inférieure à 10% dans les partis de droite non gouvernementaux. Voir aussi le graphique 7.

Dans cinq parlements cantonaux, la part des femmes est égale ou supérieure à 30% (BS, BL, ZH, OW, BE); elle est inférieure à 20% dans sept cantons (GL, TI, VS, SZ, AI, NW, SG). Voir aussi le graphique 8.

Traduction: services linguistiques de l'Office fédéral de la statistique

Werner Seitz, Dr ès Lettres, politologue, chef de la section «Politique, culture et médias» à l'Office fédéral de la statistique. Il a rédigé plusieurs analyses concernant les femmes et la politique; de 2000 à 2002, il a été membre d'un groupe d'expert(e)s du Conseil de l'Europe qui a élaboré des mesures «pour une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décisions dans la vie politique et publique».